



COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET
DES SALINES DE L'EST

Clichy Pouchet – Bâtiment A
92 -98 Boulevard Victor HUGO
92115 Clichy

DÉCLARATION D'ARRÊT DÉFINITIF DES TRAVAUX MINIERES ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIÉES

CONCESSION DE MINES DE SEL ET SOURCES D'EAUX SALEES DE MONTMOROT

(JURA)

Document G

Mémoire présentant l'analyse des risques qui subsisteront
à l'issue de la mise en œuvre des travaux pour la
préservation des intérêts à protéger

Signataire de la déclaration

*Patrick DALLA VALLE, Directeur Industriel
Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est
Groupe Salins*

Clichy Pouchet – Bâtiment A
92-98 Boulevard Victor HUGO
92115 Clichy
☎ : 01.75.61.78.00

Chargés du dossier

*Emmanuel HERTZ, Responsable pôle technique minier
Wendy LAURENT, Responsable ingénierie administrative minière
Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est*

17, rue Gabriel PERI
54 110 Varangéville
☎ : 03.83.18.73.00

Novembre 2018

**CONCESSION DE MINES DE SEL ET SOURCES D'EAUX SALEES DE MONTMOROT (Jura)
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERS
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	3
1. PREAMBULE	5
2. RISQUES RESIDUELS IDENTIFIES	5
2.1. RAPPEL DES ALEAS, ENJEUX ET RISQUES IDENTIFIES	5
2.2. ALEA RESIDUEL SUITE AUX TRAVAUX	7
2.3. CARTOGRAPHIE DE L'ALEA RESIDUEL « DEBOURRAGE DES REMBLAIS/RUPTURE DE LA TETE DE PUIITS ».....	7
2.4. CARTOGRAPHIE DE L'ALEA RESIDUEL « INTRODUCTION DE PRODUIT POLLUANT DANS LES OUVRAGES »...	8
2.5. EVALUATION DES RISQUES RESIDUELS.....	10
3. MESURES DE SURVEILLANCE ET DE PREVENTION DES RISQUES	12
3.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	12
3.2. EQUIPEMENTS DE SURVEILLANCE ET DE PREVENTION.....	12
4. INSTALLATIONS HYDRAULIQUES	12
4.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	12
4.2. INSTALLATIONS NECESSAIRES A L'ASSAINISSEMENT, A LA DISTRIBUTION D'EAU OU A LA MAITRISE DES EAUX NATURELLES.....	12
4.3. INSTALLATIONS DE SECURITE	12
4.4. CONCLUSION	12

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Liste des figures

Figure G- 1 : Cartographie des aléas résiduels liés aux ouvrages miniers de la concession de MONTMOROT	7
Figure G- 2 : Cartographie des aléas résiduels liés aux ouvrages miniers de la concession de MONTMOROT – fond cadastral	8
Figure G- 3 : Cartographie des aléas résiduels de type « produits et émissions » liés aux ouvrages miniers de la concession de MONTMOROT – fond IGN	9
Figure G- 4 : Cartographie des aléas résiduels de type « produits et émissions » liés aux ouvrages miniers de la concession de MONTMOROT – fond cadastral	9

Liste des tableaux

Tableau G- 1 : Évaluation des risques sur la concession de MONTMOROT	5
Tableau G- 2 : Synthèse des risques liés aux travaux miniers de la concession de MONTMOROT pour chacun de ouvrages/installations recensés	6
Tableau G- 3 : Synthèse des risques résiduels identifiés sur la concession de MONTMOROT ..	11

**CONCESSION DE MINES DE SEL ET SOURCES D'EAUX SALEES DE MONTMOROT (Jura)
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERS
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

1. PREAMBULE

Ce document présente les éléments permettant d'évaluer les risques résiduels, s'ils existent, qui subsisteront après la réalisation des mesures et travaux envisagés dans le cadre de l'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées relatif à la concession de MONTMOROT.

Les mesures et travaux envisagés présentés dans la partie 5 du Document F sont de nature à supprimer la majorité des aléas identifiés et par conséquent à éliminer les risques liés à l'existence et à l'état des ouvrages.

2. RISQUES RESIDUELS IDENTIFIES

2.1. RAPPEL DES ALEAS, ENJEUX ET RISQUES IDENTIFIES

L'évaluation qualitative des risques a été effectuée en croisant la qualification des aléas par la vulnérabilité des enjeux exposés à ces aléas. Nous représentons dans le Tableau G- 1 l'évaluation des risques identifiés en représentant par une lettre le type d'aléas et par un chiffre le type d'enjeux :

		ENJEUX			
		Non vulnérable	Peu vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable
ALEAS	Très faible				
	Faible	C1 (10) D1 (10, 15, 16, 18, 20) D3 (10, 15, 16, 18, 20) A4 (4, 5, 6, 9, 10, 15, 16, 18, 20) C4 (10) D5 (15) D7 (15)	A1 (tous sauf le 17) A5 (6) A6 (3, 5)	C3 (10) D4 (10, 15, 16, 18, 20) A7 (1, 3, 7, 15, 19)	A3 (tous sauf le 17) A5 (3, 8, 12, 14, 15) A6 (1, 2, 6, 11) A7 (2, 5, 6, 9, 11, 16)
	Moyen				
	Fort				

NUL	TRES MODERE	MODERE	IMPORTANT	MAJEUR
-----	-------------	--------	-----------	--------

Tableau G- 1 : Évaluation des risques sur la concession de MONTMOROT

Type d'aléas : A – Mouvement de terrains/Effondrement localisé

C – Pénétration dans les ouvrages

D – Produits, émissions et phénomènes de combustion (pollution des sols et des eaux)

Type d'enjeux : 1 – Sécurité du personnel de l'exploitation

3 – Sécurité publique

4 – Milieux humides/eau

5 – Edifices

6 – Voies de communication

7 – Réseaux

Les résultats des risques identifiés sont présentés dans le Tableau G- 2. Seul les risques modérés, importants ou majeur sont reportés.

**CONCESSION DE MINES DE SEL ET SOURCES D'EAUX SALEES DE MONTMOROT (Jura)
 DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERS
 ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

	A1 BLESSURES PAR CHUTE DE PLAIN-PIED – PERSONNEL DE L'EXPLOITATION	A3 BLESSURES PAR CHUTE DE PLAIN-PIED – PUBLIC	C3 BLESSURES PAR CHUTE DE PLAIN-PIED – PUBLIC	D4 CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES OU DU SOUS-SOL	A5 ALTERATION DE L'EDIFICE	A6 ALTERATION DE LA VOIE DE COMMUNICATION	A7 ALTERATION DU RESEAU
Sondage n°1	Risque Modéré	Risque Modéré				Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°2	Risque Modéré	Risque Modéré				Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°3	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré	Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°4	Risque Modéré	Risque Modéré					
Sondage n°5	Risque Modéré	Risque Modéré				Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°6	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré	Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°7	Risque Modéré	Risque Modéré					Risque Modéré
Sondage n°8	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré		
Sondage n°9	Risque Modéré	Risque Modéré					Risque Modéré
Sondage n°10	Risque Modéré	Risque Modéré	Risque Modéré	Risque Modéré			
Sondage n°11	Risque Modéré	Risque Modéré				Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°12	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré		
Sondage n°13	Risque Modéré	Risque Modéré					
Sondage n°14	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré		
Sondage n°15	Risque Modéré	Risque Modéré		Risque Modéré	Risque Modéré		Risque Modéré
Sondage n°16	Risque Modéré	Risque Modéré		Risque Modéré			Risque Modéré
Sondage n°17							
Sondage n°18	Risque Modéré	Risque Modéré		Risque Modéré			
Sondage n°19	Risque Modéré	Risque Modéré					Risque Modéré
Sondage n°20	Risque Modéré	Risque Modéré		Risque Modéré			

Tableau G- 2 : Synthèse des risques liés aux travaux miniers de la concession de MONTMOROT pour chacun de ouvrages/installations recensés

2.2. ALEA RESIDUEL SUITE AUX TRAVAUX

A l'issue des travaux, deux aléas vont subsister :

- A – Débouillage des remblais/rupture de la tête de puits *modéré* pour les sondages n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 19
- D – Introduction de produit polluant dans les ouvrages pour le sondage n°15

2.3. CARTOGRAPHIE DE L'ALEA RESIDUEL « DEBOUILLAGE DES REMBLAIS/RUPTURE DE LA TETE DE Puits »

L'aléa « débouillage des remblais/rupture de la tête de puits » concerne les sondages n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 19 :

- Pour les sondages n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 19 ; ces ouvrages n'ont pas été retrouvés et les conditions éventuelles d'obturation ne sont pas connues. La zone d'influence de l'aléa couvre l'incertitude de localisation de l'ouvrage et un périmètre dont le rayon retenu par précaution est de deux mètres.
- Pour le sondage n°15, la localisation précise est connue. La zone d'influence de l'aléa couvre l'ouvrage lui-même et un périmètre dont le rayon retenu par précaution est de deux mètres.

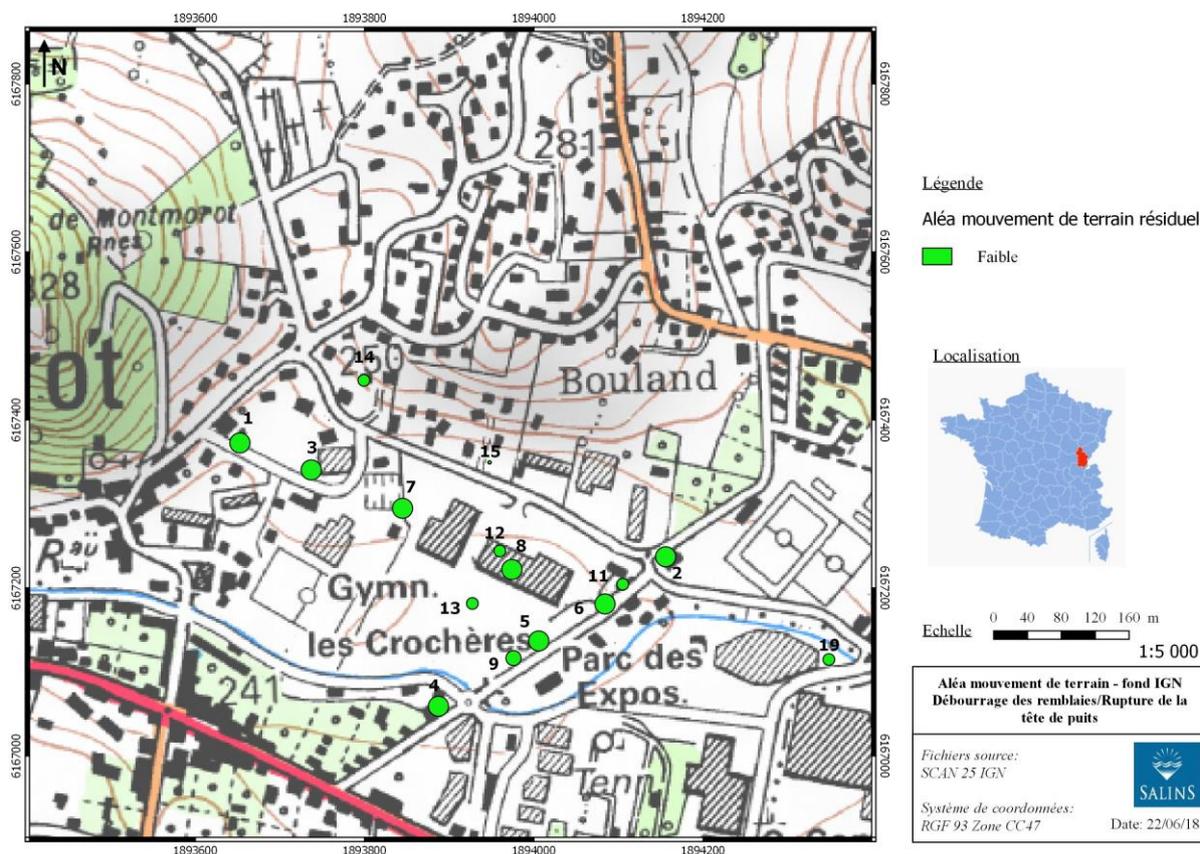


Figure G- 1 : Cartographie des aléas résiduels liés aux ouvrages miniers de la concession de MONTMOROT

**CONCESSION DE MINES DE SEL ET SOURCES D'EAUX SALEES DE MONTMOROT (Jura)
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERES
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

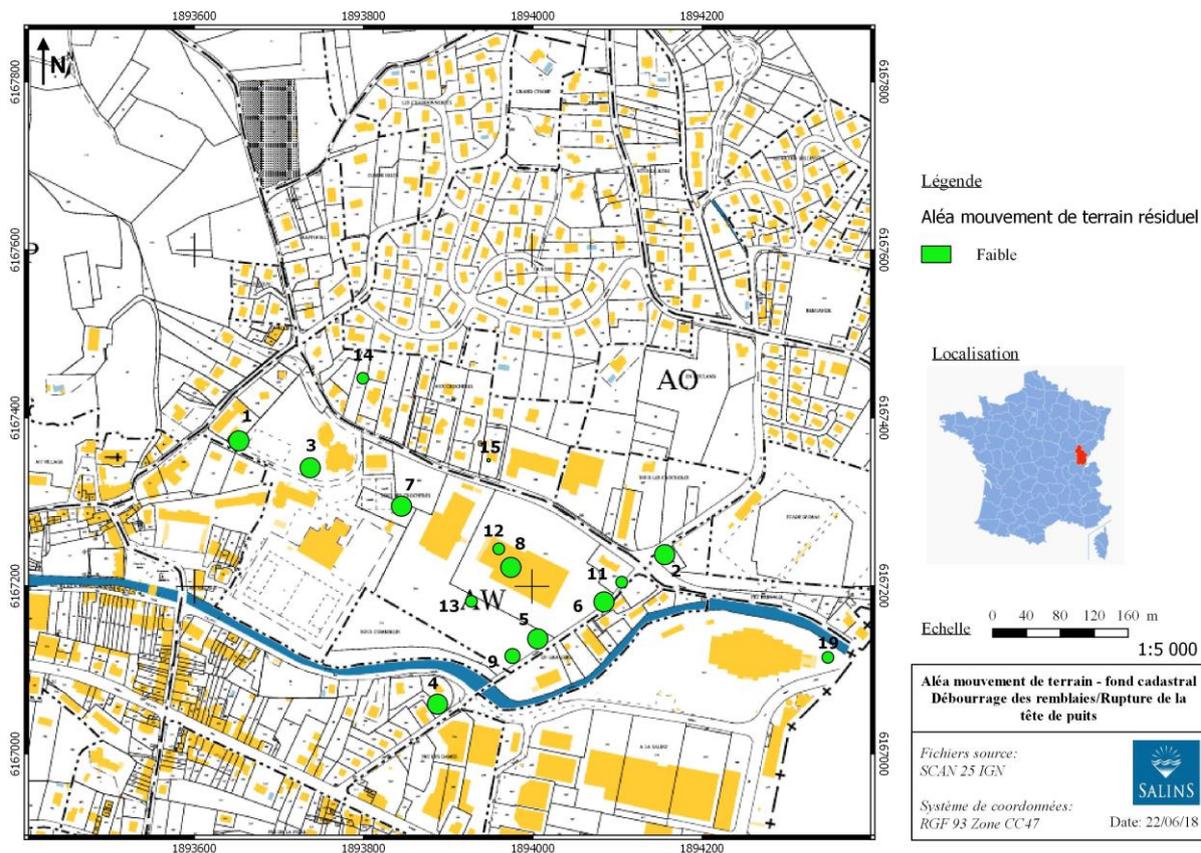


Figure G- 2 : Cartographie des aléas résiduels liés aux ouvrages miniers de la concession de MONTMOROT – fond cadastral

2.4. CARTOGRAPHIE DE L'ALEA RESIDUEL « INTRODUCTION DE PRODUIT POLLUANT DANS LES OUVRAGES »

L'aléa « introduction de produit polluant dans les ouvrages » concerne le sondage n°15. La cartographie de l'aléa ne reflète pas la surface ou le volume du sous-sol, y compris les aquifères souterrains, qui pourraient être affectés par une pollution éventuelle, mais uniquement les abords immédiats des sondages qui pourraient drainer un produit polluant vers le sous-sol.

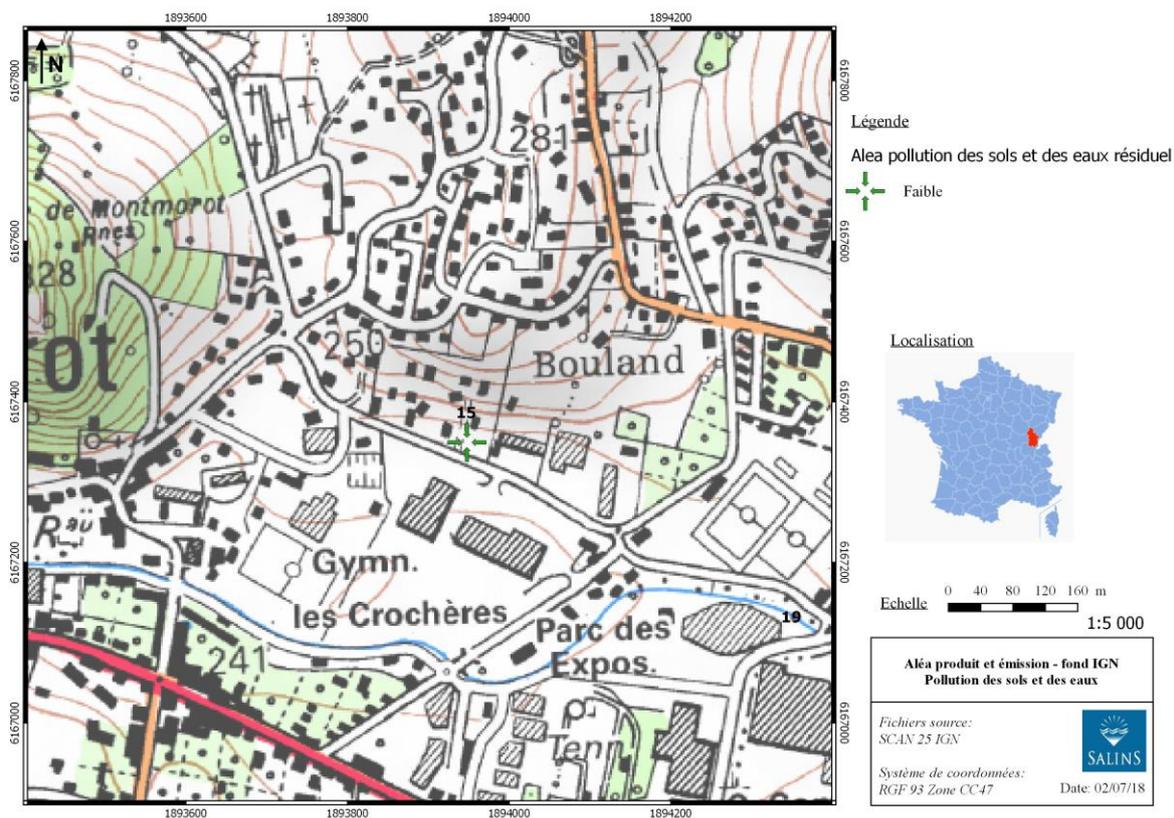


Figure G- 3 : Cartographie des aléas résiduels de type « introduction de produits polluants » liés aux ouvrages miniers de la concession de MONTMOROT – fond IGN

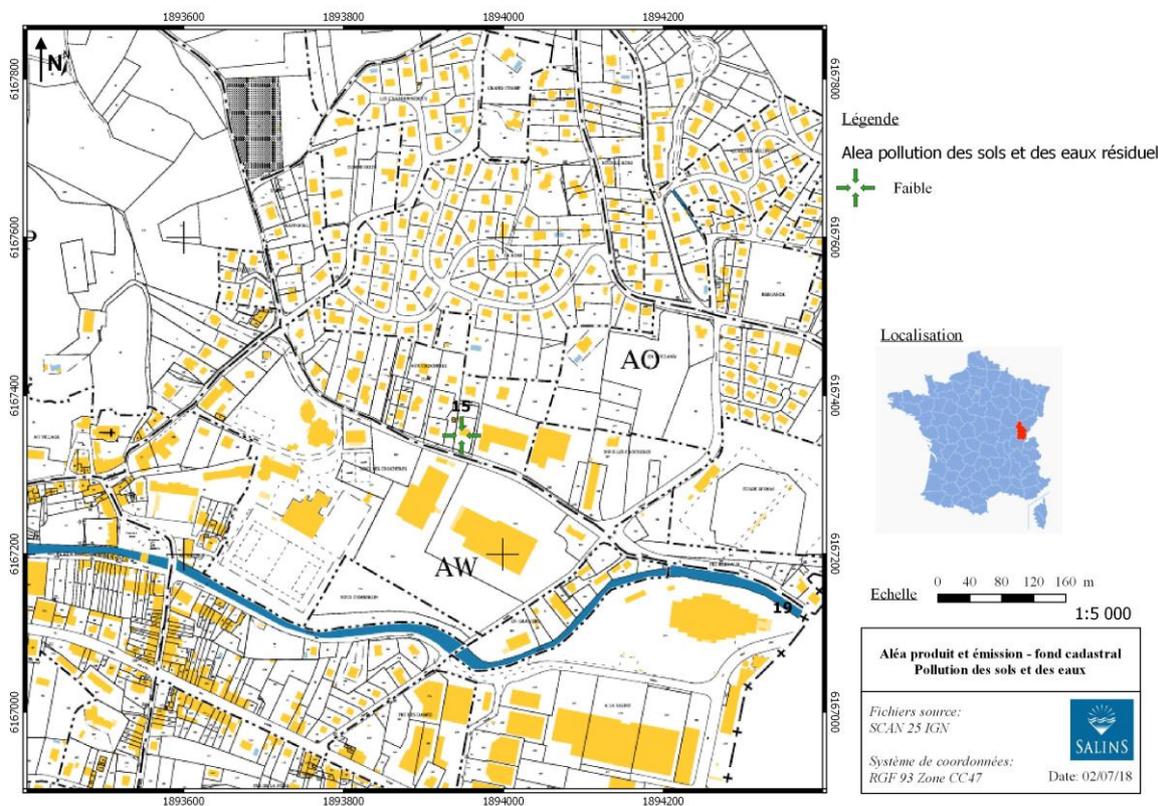


Figure G- 4 : Cartographie des aléas résiduels de type « introduction de produits polluants » liés aux ouvrages miniers de la concession de MONTMOROT – fond cadastral

**CONCESSION DE MINES DE SEL ET SOURCES D'EAUX SALEES DE MONTMOROT (Jura)
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERS
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

2.5. EVALUATION DES RISQUES RESIDUELS

Seuls les risques modérés, importants ou majeurs ont été retenus. Les cotations des risques résiduels sont présentées dans le

Tableau G- 3 :

	A1 BLESSURES PAR CHUTE DE PLAIN-PIED – PERSONNEL DE L’EXPLOITATION	A3 BLESSURES PAR CHUTE DE PLAIN-PIED – PUBLIC	C3 BLESSURES PAR CHUTE DE PLAIN-PIED – PUBLIC	D4 CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES OU DU SOUS-SOL	A5 ALTERATION DE L’EDIFICE	A6 ALTERATION DE LA VOIE DE COMMUNICATION	A7 ALTERATION DU RESEAU
Sondage n°1	Risque Modéré	Risque Modéré				Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°2	Risque Modéré	Risque Modéré				Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°3	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré	Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°4	Risque Modéré	Risque Modéré					
Sondage n°5	Risque Modéré	Risque Modéré				Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°6	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré	Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°7	Risque Modéré	Risque Modéré					Risque Modéré
Sondage n°8	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré		
Sondage n°9	Risque Modéré	Risque Modéré					Risque Modéré
Sondage n°10							
Sondage n°11	Risque Modéré	Risque Modéré				Risque Modéré	Risque Modéré
Sondage n°12	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré		
Sondage n°13	Risque Modéré	Risque Modéré					
Sondage n°14	Risque Modéré	Risque Modéré			Risque Modéré		
Sondage n°15	Risque Modéré	Risque Modéré		Risque Modéré	Risque Modéré		Risque Modéré
Sondage n°16							
Sondage n°17							
Sondage n°18							
Sondage n°19	Risque Modéré	Risque Modéré					Risque Modéré
Sondage n°20							

Tableau G- 3 : Synthèse des risques résiduels identifiés sur la concession de MONTMOROT

**CONCESSION DE MINES DE SEL ET SOURCES D'EAUX SALEES DE MONTMOROT (Jura)
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERS
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

3. MESURES DE SURVEILLANCE ET DE PREVENTION DES RISQUES

3.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article L. 174-1 de la partie législative du Code Minier codifiée par l'ordonnance n°2011-91 du 20 janvier 2011 et dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées, spécifie en particulier que :

"Lorsque des risques importants d'affaissement de terrain ou d'accumulation de gaz dangereux, susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens ou des personnes, ont été identifiés lors de l'arrêt des travaux, l'exploitant met en place les équipements nécessaires à leur surveillance et à leur prévention et les exploite [...]."

3.2. EQUIPEMENTS DE SURVEILLANCE ET DE PREVENTION

Aucun risque important d'affaissement de terrain ou d'accumulation de gaz dangereux, susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens ou des personnes n'ont été identifiés dans le cadre du présent dossier relatif à la concession de MONTMOROT.

4. INSTALLATIONS HYDRAULIQUES

4.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Au titre de l'article L. 163-11 du Code Minier et dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers et des installations associées, l'exploitant de la concession est tenu de remettre aux collectivités intéressées ou établissements publics de coopération intercommunale compétents les installations hydrauliques que ces personnes publiques estiment nécessaires ou utiles à l'assainissement, à la distribution de l'eau ou à la maîtrise des eaux pluviales, de ruissellement et souterraines. Les droits et obligations afférents à ces installations sont transférés avec elles.

Les installations hydrauliques nécessaires à la sécurité sont transférées dans les mêmes conditions.

Le transfert des installations hydrauliques de sécurité soumises à procédure est approuvé par l'Etat ; il est assorti du versement par l'exploitant de la concession d'une somme correspondant au coût estimé des dix premières années de fonctionnement de ces installations, et dont le montant est arrêté par le représentant de l'Etat.

4.2. INSTALLATIONS NECESSAIRES A L'ASSAINISSEMENT, A LA DISTRIBUTION D'EAU OU A LA MAITRISE DES EAUX NATURELLES

Il n'existe aucune installation hydraulique servant en tout ou partie à l'assainissement, à la distribution de l'eau ou à la maîtrise des eaux pluviales, de ruissellement ou souterraine rattachées à la concession de MONTMOROT.

4.3. INSTALLATIONS DE SECURITE

Il n'existe aucune installation hydraulique servant en tout ou partie à la sécurité ou à la surveillance rattachées à la concession de MONTMOROT.

4.4. CONCLUSION

Dans le cadre du présent dossier accompagnant la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées, aucune procédure de transfert d'installations hydrauliques au titre de l'article L. 163-11 du Code Minier, de quelque nature que ce soit, n'est envisagée.